

Certificat de Qualification N° 04 02 1638

Délivré le : **01/04/2019 (valable un an)**

Nom ou dénomination :	GM QUALITÉ	E-mail :	contact@gm-qualite.fr
Adresse :	8 chemin de Lescan	Site internet :	www.gm-qualite.fr
Code postal, ville :	33150 CENON	N° siren :	397906710
Téléphone :	0556400807	Code NAF :	7112 B
Télécopie :	nc	Assurance(s) :	MMA
Forme juridique :	SARL		
Registre du commerce :	397906710 BORDEAUX		
Capital social en € :	14 768		
Apparement :	NEANT		
Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2018 en K€ :	446		
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2018 en K€ :	439		
Effectifs permanents déclarés pour 2018 :	4		
Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :	Monsieur BARTHES Michel	Fonction :	Gérant

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/04/2020
(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

Planification et coordination

0301 Ordonnancement-Planification-Coordination (OPC) d'exécution courant

0302 Ordonnancement-Planification-Coordination (OPC) d'Execution complexe

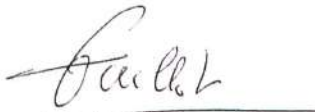
0316 CSPS de niveau 2 en phases "conception et réalisation"
0317 CSPS de niveau 1 en phases "conception et réalisation"

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.